

**ANNEXE Dossier d'inscription administrative****ENTETE**

**Votre numéro étudiant** : Cette rubrique ne concerne que ceux d'entre vous qui ont déjà été inscrits à le Mans Université. Pour tous les autres, ce numéro d'étudiant vous sera communiqué ultérieurement via votre certificat de scolarité.

**1 INSCRIPTION PRINCIPALE 2023-2024**

Cocher la case indiquant le niveau de formation et indiquer plus précisément la discipline dans laquelle vous vous inscrivez, notamment si le diplôme auquel vous postulez comporte plusieurs spécialités. En Licence LEA, préciser les 2 langues.

(Ex : Licence Lettres ; Ingénieur parcours Mécanique; Licence STAPS parcours Education et motricité ; DUT GEA option Ressources Humaines ; Master Histoire parcours Sociétés, Cultures et Territoires ; Licence LEA Anglais- Allemand).

**2 ETAT-CIVIL**

**INE, INES ou BEA** : Pour ceux ayant eu un bac français à partir de **1995**, ce numéro figure sur le relevé de notes du bac. Le mentionner impérativement sur le dossier. Pour les autres, la scolarité attribuera un numéro provisoire.

**3 SERVICE NATIONAL**

Fournir en priorité, l'attestation de « Journée Défense Citoyenneté » (JDC) ou de « Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) (*qui prouve que vous avez bien effectué votre journée*) ou à défaut fournir l'attestation de Recensement (*qui prouve que vous avez été bien recensé à votre Mairie*).

**4 PREMIERE INSCRIPTION**

**Dans l'enseignement supérieur** : Inscrire l'année universitaire correspondant à votre première intégration dans une formation de l'enseignement supérieur (*toutes formations confondues FRANCAISES ou ETRANGERES*).

**Dans une université française** : Inscrire l'année universitaire correspondant à votre première intégration dans une formation FRANCAISE de l'enseignement supérieur (*toutes formations françaises confondues*) et mentionner l'établissement et la ville.

**A Le Mans Université** : Inscrire l'année universitaire correspondant à votre première intégration dans une formation de l'enseignement supérieur de Le Mans Université.

**Nota** : selon les cas rencontrés, les dates peuvent être similaires et/ou différentes dans les trois rubriques

## 6 ADRESSES

**Adresse hors période universitaire** : correspond généralement à l'adresse des parents (*dite adresse « fixe »*).

**Adresse pour l'année en cours** : correspond généralement à l'adresse de l'étudiant (*dite adresse « annuelle »*). Si vous ne la connaissez pas encore (*recherche de location en cours par exemple*) vous la communiquerez ultérieurement au Service scolarité.

**Impératif** : Mentionner votre numéro de téléphone portable et votre adresse courriel personnelle.

**Mode d'hébergement** : Cocher impérativement la case indiquée selon votre situation

## 7 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

### Régime d'inscription :

Vous avez interrompu vos études, vous êtes entré dans la vie active, vous relevez de la formation continue gérée par le Service de Formation Continue (SFC) de le Mans Université. Deux options s'ouvrent à vous :

- Soit vous êtes financés (totalement ou partiellement) par un organisme ou une entreprise : vous devez alors cocher la case  Formation continue
- Soit vous financez vous-même votre formation : vous devez alors cocher la case  Reprise d'études non financée

Si vous vous inscrivez au titre d'une formation en apprentissage (*joindre une copie de votre contrat d'apprentissage*), vous devez cocher la case  Apprentissage.

Si vous vous inscrivez au titre d'une formation en professionnalisation (*joindre une copie de votre contrat de professionnalisation*), vous devez cocher la case  Contrat de professionnalisation

Dans les autres cas, vous relevez de la Formation initiale et devez cocher la case correspondante

### Statut :

Si vous avez un régime d'inscription 1, ou 4, cocher la case  Etudiant (01)

Si vous avez un régime d'inscription 2, 3 ou 6, cocher la case  Stagiaire formation continue (03)

**Profession du chef de famille/autre parent** : Renseigner impérativement cette rubrique à l'aide de la table ci-après en mentionnant **uniquement le code SISE** correspondant.

10 Agriculteurs exploitants	48 Contremaîtres, agents de maîtrise
21 Artisans	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
22 Commerçants et assimilés	53 Policiers et militaires
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54 Employés administratifs d'entreprise
31 Professions libérales	55 Employés de commerce
33 Cadres de la fonction publique	56 Personnels des services directs aux particuliers
34 Professeurs, professions scientifiques	61 Ouvriers qualifiés
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	66 Ouvriers non qualifiés
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69 Ouvriers agricoles
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71 Retraités Anciens agriculteurs exploitants
42 Instituteurs et assimilés	72 Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73 Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
44 Clergé, religieux	76 Retraités Anciens employés et ouvriers
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique.	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82 Autres personnes sans activité professionnelle
47 Techniciens	99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

## 8 CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE CAMPUS

### ***Cette démarche est obligatoire***

Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) - que vous pourrez obtenir sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

### **2 cas de figure différents permettent de compléter cette démarche.**

- En payant la CVEC car vous y êtes assujetti-e. Son montant est fixé à 100€.
- En étant exonéré-e de la CVEC. Dans ce cas, vous ne paierez rien.

### **Dans les deux cas, vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC.**

- Vous devez fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur.
- Notez bien que votre établissement ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

### **Les quatre types d'étudiants exonérés du paiement de cette contribution sont...**

• Les boursiers\* ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des [aides spécifiques](#) annuelles, les étudiants réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile disposant du droit de se maintenir sur le territoire

\* *bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture, ...), bourses du gouvernement français (BGF)*

*En revanche, ne sont pas concernées les bourses d'un gouvernement étranger (BGE), bourses versées par une structure privée (par exemple, une fondation)*

### **Cas particuliers**

Si vous êtes inscrit-e en formation initiale par la voie de l'**apprentissage**, vous devez effectuer la démarche mais vous pouvez demander le remboursement à votre employeur.

Si vous êtes inscrit-e en **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles), vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université.

Si vous êtes inscrit-e en **formation continue** (formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur), vous n'êtes pas concerné-e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Si vous êtes étudiant-e en programme d'échange international, en France, vous n'êtes pas concerné-e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

## 9, 10 et 11 CURSUS ANTERIEUR

### **Dernier établissement fréquenté :**

Inscrire le type d'établissement fréquenté en dernier dans votre cursus et préciser l'année et la localisation.

**Situation 2022-2023 :** Inscrire votre situation en 2022-2023 : si vous étiez scolarisé, préciser la localisation.

**Dernier diplôme obtenu :** Inscrire le type de dernier diplôme obtenu et préciser l'année et le lieu d'obtention.

Nota : selon les cas rencontrés, la localisation peut être similaire et/ou différente dans les trois rubriques.

## 12 INSCRIPTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT POUR CETTE ANNEE

Si vous possédez pour l'année universitaire 2023-2024 une inscription dans un autre établissement, inscrire le type d'établissement fréquenté et préciser la localisation.

## 15 DROITS DIFFÉRENCIÉS

Situation	Justificatifs à fournir
<input type="checkbox"/> Québec	Passeport canadien + Carte d'assurance maladie québécoise
<input type="checkbox"/> Réfugié/Protection subsidiaire	Titre de séjour portant la mention « Résident »
<input type="checkbox"/> Domicile fiscal ou rattachement en France depuis + de 2 ans	3 avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2020, 2021 et 2022 portant sur les revenus 2019, 2020 et 2021 de l'étudiant ou du foyer fiscal auquel il est rattaché et copie d'une déclaration de revenus sur laquelle l'état civil de l'étudiant est mentionné
<input type="checkbox"/> Résident de longue durée	Carte de « résident longue durée » ou certificat de résidence algérien. <b>Si étudiant mineur</b> : carte de résident du parent (ou tuteur) + preuve de rattachement de l'étudiant (état civil ou rattachement)
<input type="checkbox"/> Inscrit en 22-23 dans une université ou école dépendant du MESRI ou un centre de FLE en France	Carte d'étudiant 22-23 ou attestation d'inscription à un centre listé sur <a href="http://www.fle.fr">www.fle.fr</a>
<input type="checkbox"/> Bourse du Gouvernement français	Notification du CROUS
<input type="checkbox"/> Exonération de l'Ambassade	Attestation d'attribution d'exonération délivrée par le MAE